

Assemblées des États membres de l'OMPI

Cinquantième série de réunions
Genève, 1^{er} – 9 octobre 2012

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE NOUVELLE SALLE DE CONFÉRENCE

établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient le rapport sur l'état d'avancement du projet de nouvelle salle de conférence (document WO/PBC/19/13), qui est soumis au Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI à sa dix-neuvième session (10 – 14 septembre 2012).
2. La recommandation du PBC concernant ce document figurera dans le "Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa dix-neuvième session tenue du 10 au 14 septembre 2012" (document A/50/14).
3. *Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à prendre note du contenu du présent document, compte tenu de toute recommandation du Comité du programme et budget concernant le document WO/PBC/19/13, telle qu'elle figure dans le document A/50/14.*

[Le document WO/PBC/19/13 suit]

Comité du programme et budget

Dix-neuvième session
Genève, 10 – 14 septembre 2012

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE NOUVELLE SALLE DE CONFERENCE

établi par le Secrétariat

1. Le présent document vise à présenter au Comité du programme et budget (ci-après dénommé "PBC") un rapport sur l'état d'avancement du projet de nouvelle salle de conférence (ci-après dénommé "projet") portant sur la période écoulée depuis la présentation du rapport précédent (document WO/PBC/18/10) au PBC sa dix-huitième session, tenue du 12 au 16 septembre 2011.
2. Il est rappelé que le projet comprend la salle de conférence proprement dite, le centre d'accès au site de l'OMPI (servant d'entrée principale et de poste de contrôle et de comptoir d'enregistrement des délégués et des visiteurs) et les modifications de trois niveaux du bâtiment AB.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PHASE DE CONSTRUCTION

3. Il est rappelé que le contrat avec l'entreprise générale a été signé le 30 mai 2011. Le chantier de construction a débuté à la mi-août 2011 et devrait durer jusqu'à la fin du mois d'avril 2013. Les travaux d'excavation et de gros œuvre sont en cours depuis l'été dernier. En janvier 2012, les travaux de démolition ont débuté dans les parties principales des trois niveaux du bâtiment AB (premier sous-sol, rez-de-chaussée et premier étage). En raison des températures extrêmement basses enregistrées au mois de février 2012, le chantier, à l'instar d'autres chantiers dans la région genevoise, a dû être fermé pendant environ deux semaines. L'installation de l'ossature bois de la nouvelle salle devrait débuter vers la fin du mois de mai 2012.

4. Pour permettre la construction du futur centre d'accès et l'élargissement du hall du bâtiment AB, le chantier devra s'étendre au parvis du bâtiment à compter du mois de juin 2012. En conséquence, l'entrée du hall du bâtiment AB sera déplacée du chemin des Colombettes à la terrasse du bâtiment AB du côté parc. Cet accès provisoire restera en place jusqu'au printemps 2013.

5. Deux incidents liés au chantier sont à signaler. Le 26 septembre 2011, les travaux d'excavation ont provoqué une inondation dans les sous-sols du bâtiment AB sans qu'il soit nécessaire d'évacuer les locaux ni d'interrompre les opérations de l'OMPI. Le 27 octobre 2011, les travaux d'excavation ont déclenché un incendie dans la salle des transformateurs située au sous-sol du bâtiment AB et appartenant aux services fournissant l'électricité à Genève. Cet incident a entraîné l'interruption de l'alimentation électrique et la propagation de fumées, conduisant à l'évacuation de plusieurs bâtiments (et à la suspension de la session d'un comité de l'OMPI). Des procédures parallèles ont été mises en place pour s'assurer que l'incident ne compromette pas l'accès aux systèmes d'enregistrement de l'OMPI. Un groupe de gestion de crise a supervisé la situation jusqu'à la reprise des opérations dans des conditions normales pour toutes les activités de l'OMPI dans la soirée du dimanche 30 octobre 2011.

UTILISATION DU BUDGET ET DES PROVISIONS POUR IMPRÉVUS APPROUVÉS

6. La situation budgétaire présentée au PBC et approuvée par les assemblées des États membres de l'OMPI à leurs sessions respectives et en 2011 (documents WO/PBC/14/10, WO/PBC/18/10, A/47/12, A/47/16, A/49/12, A/49/16 et A/49/18 (rapport)) n'a pas changé :

- i) un budget initial pour les études architecturales s'élevant à 4,2 millions de francs suisses approuvé en 2008;
- ii) un budget de base pour la construction s'élevant à 60 millions de francs suisses approuvé en 2009;
- iii) un montant additionnel de 4,5 millions de francs suisses non utilisé et non engagé sur les fonds approuvés pour le projet relatif à la nouvelle construction, dont l'utilisation a été autorisée en octobre 2011 uniquement dans la mesure nécessaire pour achever le projet de nouvelle salle de conférence sans compromettre la qualité et les fonctionnalités nécessaires compte tenu de la capacité future cumulée de la nouvelle salle et du bâtiment AB; et
- iv) une "provision pour divers et imprévus" s'élevant à 4 millions de francs suisses approuvée en 2009.

7. Comme prévu, et afin de réduire les incidences sur le budget ordinaire, aucun tirage sur l'emprunt commercial approuvé (d'un montant de 40 millions de francs suisses) n'a été effectué ni n'est prévu pendant l'exercice biennal 2012-2013.

8. En ce qui concerne l'utilisation du budget approuvé, à la fin du premier trimestre de 2012, quelque 64,6 millions de francs suisses (soit à peu près 94%) ont été dépensés ou engagés, ce qui laisse un solde d'environ 4,1 millions de francs suisses non dépensés et non engagés (soit à peu près 6%). La "provision pour divers et imprévus" n'a pas été utilisée et il convient de noter que le Secrétariat appliquerait à l'utilisation de ces fonds la même règle que celle qu'il a suivie dans le cadre du projet relatif à la nouvelle construction, conformément à la définition expressément donnée par le vérificateur externe des comptes dans ce contexte*.

* Il est rappelé que, dans le cadre de son audit du projet relatif à la nouvelle construction, le vérificateur externe des comptes a donné en 2008 une définition des éléments pouvant être imputés à la provision pour divers et imprévus. Le texte complet de la recommandation en question est le suivant : "Recommandation n° 4 : Intégrer une réserve pour divers et imprévus dans l'enveloppe financière du projet afin de ne pas prétérer des prises de décision indispensables à l'avancement du projet. Cette réserve ne devra être utilisée que pour pallier à d'éventuels imprévus de construction ou de marché, à des modifications ou compléments techniques nécessaires en cours d'exécution n'ayant pas pu être mis à jour lors du projet, ainsi qu'à des imprécisions ou lacunes du cahier des charges entraînant des travaux complémentaires." (Voir le paragraphe 46 de l'annexe du document A/43/INF/6).

9. Ainsi que le PBC en avait été informé à sa dernière session, le prix proposé étant considérablement plus élevé que ce qui avait été estimé pour l'élément du projet relatif au centre d'accès, ce volet a été inclus dans le contrat conclu avec l'entreprise générale sous la forme d'une option révisable à lever jusqu'au 31 mars 2012. Après réexamen de la question par le Secrétariat, l'architecte, le pilote et d'autres experts, une version révisée nettement moins coûteuse a été arrêtée avant la date limite, qui conserverait toutes les fonctionnalités initiales mais avec une esthétique moins complexe. Le coût total révisé de la construction du centre d'accès serait ainsi ramené à 3,6 millions de francs suisses (soit une réduction de 1,1 million de francs suisses par rapport au devis initial de l'entreprise générale, qui s'élevait à 4,7 millions de francs suisses). Par conséquent, le montant à prélever sur le budget additionnel approuvé de 4,5 millions de francs suisses serait limité à 1,8 million de francs suisses, tandis que les 1,8 million de francs suisses restants seraient imputés au projet de renforcement de la sûreté et de la sécurité selon les normes UN H-MOSS, conformément au cahier des charges de ce projet (document WO/PBC/19/15).

CONTRÔLE ET AUDIT

10. Le projet de nouvelle salle de conférence a continué de faire l'objet d'audits réguliers de la part du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/19/18) et de la Division de l'audit et de la supervision internes, et une supervision permanente de la part de l'Organe consultatif indépendant de surveillance.

11. Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]